



S . I . R . D .

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **50bis-08**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **Du Comité Syndical du 12 novembre 2008**

Le douze novembre deux mille huit à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Vice-Président du SIRD

**Date de convocation** : 29 octobre 2008

Nombre de délégués en exercice : 18

Présents :

Votants :

**Présents** : Y.BOULARD, M.BROUZET, A.CARBONARI, J.CARRIER, J.CHAPUIS, C.DIDIER, P. FAUCHER, G.FRIER, J. GAUTHIER, V.GONNET, P.MOLINARO, M. REPELLIN, D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J. TESSAIRE

**Absents excusés** : M. BAFFERT, C.COIGNE, F. GILABERT, G.JULLIEN, M.MASTROMAURO,

**Président de séance** : M. REPELLIN

**Secrétaire de Séance** : Y.BOULARD

**Rappel du quorum** : 10

**Objet** : ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES

BP 2008 : Ouverture de crédits- Financement complémentaire de la médiation de nuit.

**Rapporteur** : Marcel REPELLIN

Le Président expose :

**Objet : Financement de la médiation de nuit sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008** Contributions supplémentaire de la ville de Fontaine et Complément de financement du FIDP 2008

Le Président expose

Considérant la poursuite de l'action de médiation de nuit sur le territoire de Fontaine sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008,

Considérant que le financement initial de l'action s'est achevé au 30.09.2008.

Considérant l'obtention de la subvention complémentaire du FIDP 2008 d'un montant 3701 €

Considérant l'évaluation des besoins de présence sociale effectuée sur les quartiers Centre Ancien, Floralties, Alpes, Bastille-Néron de la ville de Fontaine

Considérant que la ville de Fontaine ne contribue qu'à hauteur de 50% de la compétence Prévention du SIRD

Considérant la contribution supplémentaire de la ville de Fontaine au financement de la médiation de nuit sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2008 pour un montant de 10 000 €

Au vu de ces éléments il convient de régulariser les écritures comptables suite aux dépenses et recettes supplémentaires liées à l'action. Et plus particulièrement :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 611-101 : Prestation de services	13 701 €
<b>TOTAL D 011 charges à caractère générale</b>	<b>13 701 €</b>
R 7474 Contribution communales (ville de Fontaine)	10 000 €
R 7471 Subvention ETAT (Fond interministériel de prévention de la délinquance)	3701 €
<b>TOTAL Recettes chapitre 74 Dotations et participations</b>	<b>13 701 €</b>

Le comité syndical, après délibération  
CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre  
Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 13 novembre 2008  
Le Vice-président  
Marcel REPELLIN